

MATRICE EXTRACELLULAIRE ET DYNAMIQUE CELLULAIRE (MEDyC) (UMR CNRS 7369)

Reims, le 06 Mars 2019,

Point 1 : Recherche sur projet, financement compétitif et financement des laboratoires

Constat : L'instillation d'une logique de compétition entre les laboratoires de même qu'à l'intérieur même des unités de recherche pour la recherche de financements sur projet s'avère désastreuse tant sur le plan scientifique qu'humain. Il s'agit au plan scientifique, de conduire un exercice de funambulisme qui vise à conjuguer un questionnement scientifique à des attentes socio-économiques dans un cadre temporel contraint tout en respectant l'esprit d'appels d'offres trop souvent pilotés par l'aval. Dans un contexte où la part des financements sur projet représente plus de 80% du budget annuel des laboratoires (hors salaires), la course effrénée aux contrats oblitère la nécessaire maturation des idées et l'indispensable production de connaissances qui irriguent les communautés scientifiques très en amont d'éventuelles applications.

Sur le plan humain, alors que la pluridisciplinarité, la logique collective et le partage prévalent dans l'élaboration des recherches, la compétition exacerbe l'individualisme et un exercice de la recherche fondée sur la défiance et le pouvoir associé aux moyens obtenus.

Dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des moyens alloués à la recherche (et en particulier à la recherche fondamentale), nous souhaiterions voir une augmentation pérenne et sans précédent du budget alloué (1,5 milliard d'euros d'augmentation, recommandation du sénat !) et un rééquilibrage de l'allocation des moyens entre la recherche sur projet et les moyens récurrents accordés aux laboratoires.

Lire Pierre Joliot Collège de France 2011

Point 2 : Attractivité des emplois et des carrières scientifiques

Constat : 34,5 ans de moyenne d'âge au moment du recrutement, un salaire de 1754 euros net après 8 années d'études pour l'obtention du doctorat, plusieurs mobilités géographiques et/ou thématiques, tel est le constat de départ vis-à-vis de l'attractivité des emplois et des carrières scientifiques. De plus, le dogme de la rationalité budgétaire a conduit universités et organismes à « maîtriser » leur masse salariale, gel des postes récurrents dans les universités, diminution du nombre de postes mis au concours dans les organismes ... avec en parallèle une augmentation des postes stables à plein temps à l'ANR (254 postes en 2018 contre 228 en 2017 ...)

L'évolution des carrières est également un sujet de morosité ou de désespérance pour les collègues en quête de reconnaissance au vu du faible nombre de promotions accordées et de l'engorgement des points de passage cruciaux (MCU ->PU, DR ->DRCE), il conviendra de ne pas s'appesantir

sur la logique et les critères d'attribution de primes telles que la PEDR qui d'emblée assigne à 50% d'une cohorte d'enseignants-chercheurs l'infamie de ne pas mériter la dite prime ...

L'heure n'est pas tant à une dérégulation sauvage du système afin d'entretenir l'illusion que les meilleurs cerveaux de la planète seront attirés au sein de nos institutions par les salaires proposés qu'à une réflexion sur la nécessaire reconnaissance attendue par tous ceux qui dans les laboratoires s'investissent au quotidien pour le bien commun.

La révision des modalités permettant les changements de grade et de corps, de meilleures conditions d'exercice professionnel, une revalorisation des salaires en particulier en début de carrière, représentent autant de pistes qu'il convient d'explorer dans le cadre d'Etats Généraux de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Il s'agit là non seulement d'associer l'ensemble des acteurs à une réflexion en profondeur sur l'organisation et le fonctionnement de la recherche publique mais aussi de restaurer l'image dégradée au cours des années de l'ensemble d'une communauté trop souvent vilipendée pour une absence supposée de résultats, de productivité et l'existence fantasmée d'avantages démesurés.

Lire le rapport de l'Académie des Sciences (Jules Hoffman, juillet 2008)

Point 3 : Innovation et recherche partenariale

Constat : Les termes « Innovation et recherche partenariale » sont devenus incontournables au sein de la recherche publique pour incarner une recherche de transfert, créatrice de richesses et d'emplois. Parmi les attendus, on trouve l'ambition d'accroître l'activité de recherche en entreprise, les partenariats laboratoires de recherche – entreprise, l'insertion des docteurs et l'objectif d'obtenir un effort de recherche à hauteur de 3% du PIB.

Nombre de dispositifs ont été créés pour satisfaire à ces buts (SATT, CIR, dispositifs ANR ...) sans pour autant atteindre les objectifs recherchés voire en transformant les moyens obtenus en machines à optimisation fiscale (*voir CIR : Quand la fraude devient une industrie, secret d'info, France Culture 2017*)

Par conséquent l'innovation ne se décrète pas et la confiance nécessaire entre les partenaires publics et privés s'avère souvent difficile à établir tant les buts poursuivis par les uns et les autres s'avèrent éloignés.

Cependant, il convient de reconnaître l'accroissement des interactions entre recherche publique et secteur privé au travers d'une orientation des moyens (voir ci-dessus) qui a conduit les acteurs de la recherche publique à dépasser leurs missions pour contribuer à la « commercialisation » de leurs savoirs faire et à s'inscrire dans un cadre de recherche « utile » et de court-terme.

A ce stade, une évaluation du CIR et la révision du dispositif (qui pourrait se limiter aux TPE et PME) s'avère nécessaire de même que la réattribution d'une partie des moyens dégagés à destination des laboratoires.

L'existence d'un réseau structuré (SATT, incubateurs ...) permettant le continuum entre recherche amont et recherche appliquée peut s'avérer pertinent dans une logique de recherche partenariale équilibrée et avec une assistance efficace pour toutes les questions liées à la propriété intellectuelle.

Pr Laurent MARTINY,
Directeur UMR 7369 MEDyC